Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 1 (1872)

Heft: 12

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

canton d'une situation financière désespérée, ne tomberait point sans porter à notre crédit et à nos ressources un coup désastreux.



AVIS.

1º Après le règlement tracé dernièrement par M. le Directeur de l'Instruction publique au sujet des écoles de veillées, il nous semble que la première question qui figure à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale, n'a plus sa raison d'être. Nous ne doutons pas que le Comité de notre Société ne l'eût retranchée ou changée, s'il avait eu l'occasion de se réunir depuis la décision de M. Schaller.

Nous prenons donc la liberté de proposer de remplacer cette question, qui n'a plus de portée pratique, par cette autre : Importance d'une bonne Ecole normale et moyens à prendre pour assurer un recrutement d'élèves capables. Si, d'ici à la publication du prochain numéro du Bulletin, il ne se produit aucune réclamation à ce sujet, cette modification sera regardée comme acceptée.

2º Pour l'étude de la question de l'Enseignement de choses, on pourra consulter avec avantage le Manuel de l'instituteur (page

75). Hachette. Paris.

3º Nous rappelons aux instituteurs que l'abonnement de la Revue de la Suisse catholique leur est laissé au prix de 4 fr. au lieu de 7 fr.

4º Nous croyons pouvoir assurer que, grâce au changement du gérant du *Bulletin*, l'expédition de notre journal ne souffrira plus d'irrégularité.

